

## Traité sur l'Union européenne - Déclaration n° 17 relative au droit d'accès à l'information (Maastricht, 7 février 1992)

**Légende:** Déclaration n° 17 relative au droit d'accès à l'information, annexée à l'acte final du traité sur l'Union européenne signé à Maastricht le 7 février 1992.

**Source:** Journal officiel des Communautés européennes (JOCE). 29.07.1992, n° C 191. [s.l.]. ISSN 0378-7052.

**Copyright:** Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/traite\\_sur\\_l\\_union\\_europeenne\\_declaration\\_n\\_17\\_relative\\_au\\_droit\\_d\\_acces\\_a\\_l\\_information\\_maastricht\\_7\\_fevrier\\_1992-fr-c93fe321-0e77-43a0-b316-d0d45635ff98.html](http://www.cvce.eu/obj/traite_sur_l_union_europeenne_declaration_n_17_relative_au_droit_d_acces_a_l_information_maastricht_7_fevrier_1992-fr-c93fe321-0e77-43a0-b316-d0d45635ff98.html)

**Date de dernière mise à jour:** 26/09/2012

## Traité sur l'Union européenne

DÉCLARATION relative au droit d'accès à l'information.....

[...]

### **DÉCLARATION relative au droit d'accès à l'information**

La Conférence estime que la transparence du processus décisionnel renforce le caractère démocratique des institutions, ainsi que la confiance du public envers l'administration. En conséquence, la Conférence recommande que la Commission soumette au Conseil, au plus tard en 1993, un rapport sur des mesures visant à accroître l'accès du public à l'information dont disposent les institutions.

[...]